Celui qui a fait acte d’allégeance à un imam en mettant sa main dans la sienne et en l’assurant de sa sincère loyauté, qu’il lui obéisse autant que possible ! Et si quelqu’un d’autre vient disputer l’autorité de cet imam, tranchez la tête de cet autre !

Abdallah ibn ‘Amr (qu’Allah l’agrée) a dit : « Nous étions en voyage avec le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) et nous fîmes halte. Certains d’entre nous montèrent leurs tentes, d’autres s’entraînèrent au tir à l’arc et d’autres encore firent paître leurs bêtes. Soudain, un homme chargé par le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) d’appeler, proclama à voix haute : « La prière en commun ! » Alors, nous nous rassemblâmes auprès du Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) qui dit : « Il n’y a pas eu de Prophète avant moi sans qu’il n’ait eu le devoir de guider sa communauté vers ce qui était le meilleur pour elle et de l’avertir contre ce qui était mauvais pour elle. Pour ce qui est de votre communauté que voici, sa sécurité a été placée à son début quant à sa fin, celle-ci sera touchée par des épreuves et des choses que vous désapprouverez. Des troubles viendront et ne seront rien comparés aux suivants. C’est alors qu’un trouble se manifestera et le croyant s’exclamera : "Celui-ci me détruira !" Puis, il se dissipera et un autre apparaîtra, le croyant s’exclamera de nouveau : "Celui-ci ! Celui-ci !" Par conséquent, que celui qui souhaite être éloigné de l’Enfer et entrer au Paradis fasse en sorte que la mort lui vienne alors qu’il croit en Allah et au Jour Dernier et qu’il traite les gens comme il aimerait qu’on le traite ! Quant à celui qui a fait acte d’allégeance à un imam en mettant sa main dans la sienne et en l’assurant de sa sincère loyauté, qu’il lui obéisse autant que possible ! Et si quelqu’un d’autre vient disputer l’autorité de cet imam, tranchez la tête de cet autre ! »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

On déduit de ce hadith que les prédicateurs ont l’obligation, comme les Prophètes (sur eux la paix et le salut), de montrer le bien, d’exhorter les gens à l’accomplir et de les guider vers lui tout comme ils doivent montrer le mal et mettre en garde les gens contre lui. On note que la première génération de cette communauté a obtenu le bien et a été préservée des épreuves qui l’ont touchées contrairement aux dernières générations qui seront frappées par le mal et les afflictions qui confirmeront que les troubles à venir ne seront rien comparés aux suivants. Le salut contre ces troubles ne s'obtiendra que par [la reconnaissance de] l’Unicité Divine (« At-Tawḥîd »), l’attachement à la Tradition du Prophète (« As-Sunnah »), les bonnes relations avec les gens, le respect de l’allégeance faite au dirigeant sans remettre en cause son

autorité et le combat contre ceux qui veulent désunir le groupe des musulmans.

https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/5345